

VIE MUNICIPALE

Permanence élus

Mme Kervrann, adjointe à l'économie locale, sera présente en Mairie ce samedi 20 avril, de 9h à 12h.

En cas d'urgence : 06 20 81 94 42

Nouveau site internet

Le site internet de la Commune s'est refait une beauté ! Dès à présent, naviguez **sur le nouveau site internet de la Mairie** !

Un site plus intuitif dont l'objectif est de mieux communiquer et de mieux vous informer.

- Retrouvez les **actualités**, l'**agenda des événements** et les différentes **publications** de la Mairie ;
- Effectuez vos **démarches** ;
- Renseignez-vous sur toutes les **informations relatives à la vie quotidienne**.

Rendez-vous donc sur <https://www.lachapelledesfougeretz.bzh/>

Élections



Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ? En cas de doute, interrogez votre situation électorale sur service-public.fr

Sinon, pour vous inscrire sur les listes électorales, plusieurs solutions :

- **En Mairie, jusqu'au 3 mai**, muni d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- **Par courrier**, en adressant en mairie le formulaire agréé disponible sur les sites interieur.gouv.fr ou service-public.fr ;
- **Par internet, jusqu'au 1^{er} mai**, en vous rendant sur service-public.fr.

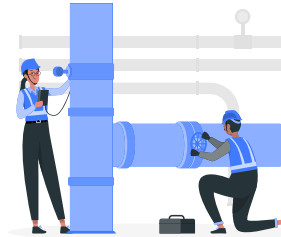
Pour accéder directement aux démarches, vous pouvez scanner le QR Code ci-contre.



EAU ET ASSAINISSEMENT

La gestion de l'assainissement de la commune devient publique !

Au 1^{er} mai 2024, la gestion de l'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales de la commune sera



régié par Rennes Métropole Assainissement.

Ce mode de gestion a pour objectif de :

- garantir un **haut niveau de qualité de service** ;
- développer une **meilleure**

gestion patrimoniale des installations d'assainissement ;

- **préserver les ressources naturelles** en garantissant des rejets épurés ;
- garantir à chaque usager un **service de dépollution performant**, à juste prix.

Pas de changement pour vous ! Aucune démarche n'est nécessaire de votre part, votre contrat d'abonnement assainissement sera automatiquement transféré à la régie métropolitaine.

La facturation sera toujours effectuée par le délégataire du service public de l'eau potable (Véolia), qui restera votre interlocuteur pour toute question relative au paiement de la facture eau et assainissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Brûlage et dépôt sauvage des déchets verts : C'est interdit !

Pour ne pas occasionner une pollution de l'air et des risques d'incendie, **le brûlage des déchets verts, comme tous les autres types de déchets, est interdit** dans tout le département pour les professionnels, comme pour les particuliers.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 450 € à 750 €.

Le dépôt sauvage de déchets verts dans l'espace public est également interdit et stipulé dans l'article L541-46 du code de l'environnement. **Pour le non-respect de cette réglementation, l'amende est de 135€.**

La tonte de pelouse, les branchages et les feuilles sont des ressources pour le jardin. **Rennes Métropole vous propose des ateliers pour valoriser les déchets verts.**

Ateliers à retrouver : [https://www.linscription.com/pro/inscription-v2.php?P1=48900\\$P2=\\$P3=1\\$P4=1\\$P5=](https://www.linscription.com/pro/inscription-v2.php?P1=48900$P2=$P3=1$P4=1$P5=)

Cadastre solaire

Rennes Métropole a lancé son «cadastre solaire». Un outil numérique qui vise à simuler l'installation de panneaux solaires sur les toitures. Cette application permet en quelques clics :

- D'évaluer le **taux d'ensoleillement** de la toiture ;
- De pré-déterminer la **surface disponible** sur le toit pour une installation photovoltaïque ;
- D'estimer la **production électrique** prévisionnelle de l'installation.

Pour accéder à la plateforme : <https://solaire.rennesmetropole.fr/>

PRÉVENTION

«Opération Tranquillité Vacances»

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances.

Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller



votre logement. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site service-public.fr ou vous rendre à la gendarmerie de Pacé, **21 bis Av. Charles le Goffic.**

Plus d'informations sur l'Opération Tranquillité Vacances : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>

AIDES SOCIALES

Partir en vacances avec l'aide de la Caf

L'organisme met en place des dispositifs pour faciliter le départ en vacances des enfants et des familles.

Renseignements sur : <https://www.caf.fr/allocataires/actualites/actualites-nationales/partir-en-vacances-avec-l-aide-de-la-caf>

ENQUETE

Observatoire Métropolitain des Discriminations – Vous avez la parole !

L'observatoire mène une enquête auprès des habitants de Rennes Métropole pour **mesurer et comprendre leurs expériences des discriminations.**

Pour recueillir vos avis et témoignages et révéler la violence des discriminations et leur impact sur notre vie quotidienne, Rennes Métropole vous donne la parole.

Jusqu'au 31 mai, répondez au questionnaire en ligne destiné à toutes et tous : <https://fr.surveymonkey.com/r/BKGFQLH>

Plus d'informations sur la fabrique citoyenne : <https://fabriquecitoyenne.fr/project/observatoire-metropolitain-des-discriminations/presentation/presentation>

À VOS AGENDAS

Rencontre intergénérationnelle

Le jeudi 25 avril, de 14h30 à 16h, le CCAS propose aux enfants et aux adultes de discuter, d'échanger et de s'amuser autour d'un jeu de société sur le thème «Devine ce que je dessine».

Rendez-vous à la médiathèque.

Inscription à mairie@lachapelledesfougeretz.fr ou au 02 99 13 13 13

MÉDIATHÈQUE

Informations et **inscriptions** aux animations auprès de la médiathèque par mail à mediatheque@lachapelledesfougeretz.fr ou au 02 99 66 43 40 ou sur mediatheques.syrenor.fr

Jusqu'au 31 mai : La boîte à questions

Entrez dans la boîte et racontez en vidéo ce qui vous plaît à la médiathèque ! Une compilation vidéo sera réalisée à l'occasion des 20 ans de la médiathèque, en juin prochain.

VIE ASSOCIATIVE

ACSL TENNIS de TABLE

Le tirage de la tombola spéciale J.O 2024 s'est déroulé samedi 13 avril.

Le numéro 14 gagne le premier lot : deux places pour l'épreuve de tennis de table aux J.O qui se déroulera le 31 juillet.

Les lots peuvent encore être récupérés le mardi soir, à partir de 21h, jusqu'au 14 mai, salle omnisports à l'étage, rue de Rennes. Merci aux jeunes pongistes Chapellois d'avoir activement participé à la vente des billets.

Contact: tdt.lcdf@yahoo.com

PAROISSE - MESSE

Horaires des messes :

- **Samedi 20 avril, 18h30** à Pacé
- **Dimanche 21 avril, 10h30** : à Montgermont, Pacé, St-Gilles

À voir : dans notre église de La Chapelle, de jolies fresques multicolores, façon « patchwork » moderne, réalisées par les enfants de l'école Notre Dame.

N.B. Horaires des messes jusqu'au 19 mai 2024, sur panneaux d'affichages et/ou feuillets à l'église

Demandes d'obsèques religieuses : appeler le 06 88 12 01 45.

SORTIR

Du 19 au 26 juin : Festival Les Envolées

Pièces de théâtre, spectacles de danse, concerts et exposition collective vont enchanter au Domaine de Saint-Cyr à Rennes. Cette année, le sport est à l'honneur avec la thématique du « Sport à tout prix ! ».

Informations : <https://www.la-paillette.net/>